



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2268-2
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement 2268-2 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (2268) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement et de prévoir sa modification par ordonnance.*

Ce règlement entre en vigueur le 6 juin et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 6 juin 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate